

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.

Rue de Lorraine, 13.

à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers

dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

<p>INSERTIONS :</p> <p>Annonces 25 Cent. la ligne</p> <p>Réclames 50.</p>	<p>On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10</p> <p>ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.</p> <p>À Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna</p> <p>à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3</p>	<p>ABONNEMENTS :</p> <p>Un An 12 France</p> <p>Six Mois 6 id.</p> <p>Trois Mois 3 id.</p>
<p>Les abonnements comptent du 1^{er} et dur 16 de chaque mois et se paient d'avance.</p> <p>Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.</p>		
<p>on traite de gré à gré pour les autres insertions</p>		

Monaco, le 29 Novembre 1881

ACTES OFFICIELS

Le Prince, par Ordonnance du 18 de ce mois, a nommé M. Charles-Antoine Mahn, Consul Général à Stockholm (Suède), en remplacement de M. Olaf-Frédéric Oeberg, démissionnaire, et M. José-Joaquino Camunas y Ramirez, Consul à Séville (Espagne).

Le Prince, par Ordonnance du 21 du même mois, a nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, M. Charles Grisart, compositeur de musique.

NOUVELLES LOCALES

On annonce l'arrivée du Prince pour la fin de la semaine.

Déjà, une partie des chevaux et des bagages de Son Altesse Sérénissime sont au Palais depuis quelques jours.

M^{gr} l'Evêque est rentré mercredi soir à Monaco, après avoir assisté, le 21, aux funérailles de M^{gr} l'Archevêque de Besançon.

Cette mort est un deuil pour l'Eglise, pour la France et pour le diocèse de Besançon. L'Archevêque défunt comptait, en effet, parmi les prélats les plus dévoués au Saint-Siège, et le Souverain Pontife appréciait hautement sa science, ses vertus et son zèle apostolique. La France le tenait pour un de ses évêques les plus éloquents et les plus lettrés. L'archidiocèse de Besançon, qui commençait seulement à goûter les fruits de son fécond apostolat, l'estimait et l'aimait déjà à l'égal des Rohan et des Mathieu, ses illustres prédécesseurs, et il espérait qu'un jour il ferait, comme eux, honneur à la pourpre romaine.

M^{gr} Paulinier était né en 1815, à Pézenas, au diocèse de Montpellier; nommé à l'évêché de Grenoble en 1870, il avait été élevé cinq ans après sur le siège métropolitain de Besançon. C'est là qu'il donna toute la mesure de ses qualités supérieures d'esprit et de cœur; aux ardeurs de sa foi en Dieu, il joignait les ardeurs d'une charité incessante pour les âmes; il en est mort, victime prématurée, à 66 ans, dans la force de l'âge.

Les obsèques du vénéré Prélat ont été dignes de sa grande mémoire et sont un touchant témoignage de l'attachement et des regrets de tous. S. Em. le Cardinal Archevêque de Lyon a officié pontificalement, entouré de NN. SS. les Evêques de Verdun, de Nancy, de Grenoble, de Belley, de Nîmes, de St-Dié, d'Hermopolis, et de Saint-Claude, de deux Abbés mitrés, d'une foule de dignitaires ecclésiastiques et de plus de cinq cents prêtres.

Les autorités militaires et civiles, la magistrature, l'administration y assistaient; toute la ville était là, et de nombreuses députations accourues de loin représentaient la province entière.

Monseigneur de Nîmes, avec cette éloquence qui n'a plus besoin d'éloges, a prononcé l'oraison funèbre.

L'un des plus anciens fonctionnaires de la Principauté, M. le Chevalier de Coyer de Castellet, vice-président du Conseil d'Etat, Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles, Avocat Général honoraire, Président du Comité de l'Instruction Publique, est décédé hier, à l'âge de 78 ans, après avoir reçu les secours de l'Eglise.

Il était commandeur de l'Ordre de Saint-Charles et grand-officier du Nichan Iftikhar de Tunis.

Ses obsèques auront lieu demain matin mercredi, à 9 heures et demie du matin. Toutes les Autorités et la Compagnie des Carabiniers y assisteront.

Le *Journal de l'Aisne* publie, sous la rubrique de Marchais, le récit suivant:

Pour un beau coup de fusil, en voilà un et des mieux réussis, et je déferais bien les plus exigeants d'en souhaiter un meilleur. On pourrait, sans jeu de mot, l'appeler un coup de prince, car c'est justement à un prince qu'il vient d'échoir. Voici l'histoire en quelques mots:

S. A. le prince Albert de Monaco est, comme on le sait dans le pays, grand amateur de la chasse au marais. Il ne se passe guère de jour, une fois qu'arrive la saison, sans qu'on le voie battant les roseaux, fouillant les bords du canal ou de l'ancienne rivière pour faire lever quelque bécassine, une poule d'eau, un râle ou quelque autre gibier à plume, qu'il préfère de beaucoup au gibier à poil de ses tirés réservés.

L'autre jour donc, vendredi, je crois, il arrivait dans la direction du marais, monté sur le fin khroumir qu'il amena tout récemment de Tunisie. Les Pierrat, l'homme et la femme, braves tourbiers chez lesquels il fait sa descente habituelle, travaillaient justement sur son chemin. En le voyant arriver, quel dommage, mon Prince, s'écria le vieux Pierrat, que vous n'avez pas été là une demi-heure plus tôt. — Pourquoi donc? répondit le Prince. — Vous auriez vu, comme nous, un superbe sanglier qui a presque frôlé, en courant, le jupon de ma femme, et qui est allé se remiser là dans la garenne de Bénicourt. — N'auriez-vous pas pris un gros chien pour votre sanglier? — Faites ex-

cuse, mon Prince. Il y a bel âge que je ne prends plus l'un pour l'autre; ce n'est pas comme notre voisin qui, un jour, dans une garenne, a pris un sanglier couché pour un baudet, et qui ne l'a reconnu que lorsqu'il n'était plus temps. — Eh bien, procurez-moi bien vite quelques traqueurs et deux ou trois tireurs, et nous battons la garenne.

Tireurs et traqueurs accoururent avec le plus louable empressement. Les chasseurs prirent position, les traqueurs aussi, et la battue commença. Ainsi que le craignait le Prince, la battue ne produisit aucun résultat. Il émit de nouveaux doutes qui allèrent au cœur du pauvre tourbier. Piqué au jeu, il affirma de nouveau qu'il avait vu, bien vu, ce qui s'appelle vu, le sanglier entrer dans la garenne. A moins, ajouta-t-il, qu'il ne soit sorti de l'autre côté; ça, je n'en peux pas répondre. — Eh bien, dit le Prince, qu'à cela ne tienne, nous allons recommencer. On recommença. Cette fois, les traqueurs, qu'on accusait d'avoir fait trop mollement leur devoir, se ruèrent avec impétuosité dans la garenne, fouillant les moindres buissons, battant les arbres de leurs gros bâtons avec une ardeur irrésistible. Tout à coup un grand bruit de broussailles foulées à faire bondir le cœur du plus vieux chasseur se fit entendre, et le superbe animal, rendu furieux par cette agression, fit irruption hors de la garenne à dix pas du Prince. Celui-ci recula un peu pour mieux viser, et froidement, sans se presser, lâcha ses deux coups et envoya le solitaire rouler tout pantelant sur le gazon. — Eh bien, s'écria triomphalement le vieux tourbier, est-ce un chien ou un sanglier? Le beau coup de fusil, mon Prince, et comme c'est touché! Le neveu du tourbier, qui était parmi les tireurs, ne put s'empêcher de s'écrier avec une jalousie bien excusable chez un chasseur: « encore si c'était moi qui l'aie tué! » Il en voulait presque à la pauvre bête d'avoir justement choisi le Prince pour se faire abattre. « Courtisan, va! » Il se consola en reconnaissant lui-même que c'était proprement tué.

Il pesait 95 kilos. Ce n'était déjà plus un ragot et pas encore un vrai solitaire. A l'ouverture, on trouva les deux balles princières logées au meilleur endroit.

Au spirituel récit du *Journal de l'Aisne*, nous ajouterons que quelques jours après, S. A. S. le Prince Albert, ayant de nouveau appris que des sangliers avaient été vus sur la lisière du bois de Liesse, se rendit immédiatement au lieu indiqué, accompagné de quelques traqueurs qui, en peu d'instants, firent lever dix de ces animaux dont le Prince se trouva presque entouré. Grâce à son sang-froid et à son adresse, il lui fut facile d'en choisir un et de le clouer sur place. Après cet exploit, le reste de la bande disparut, mais on suppose qu'elle ne s'est pas éloignée, et qu'il sera possible de la rejoindre.

La messe en l'honneur de sainte Cécile a été célébrée dimanche, ainsi qu'on l'avait annoncé, à 9 heures un quart. Beaucoup d'invités avaient répondu à l'appel de la Société Philharmonique. Pendant l'office, nos musiciens ont fait entendre deux morceaux qui ont produit un grand effet: la cavatine de *Nabucco* (Verdi), solo exécuté sur la clarinette par M. Silvio Testa, et la cavatine du *Carce-riere*, de Caraffa, solo de piston par M. Dini.

Après la messe, un banquet intime a réuni, comme

chaque année, les membres de la Société Philharmonique et ses invités dans la grande salle de l'hôtel de Russie.

La plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant ce repas, à l'issue duquel M. le Ch^{er} de Loth, président, a porté divers toasts, chaleureusement acclamés, au Prince, protecteur de la Société, à la Famille Souveraine, à S. Exc. le Gouverneur Général, à M. le comte Gastaldi, maire de Monaco, etc.

La première représentation théâtrale aura lieu samedi prochain 3 décembre. Le spectacle se composera d'un opéra-comique en deux actes : *Les surprises de l'amour*, paroles de Charles Monselet (d'après Marivaux), musique de Ferdinand Poise. Voici la distribution des rôles confiés aux artistes des Bouffes-Parisiens : *La comtesse*, M^{me} Grandi ; *Colombine*, M^{lle} Janey ; *Arlequin*, M. Morlet ; *Lelio*, M. Lamy.

Nous avons publié, il y a quinze jours, le programme des représentations lyriques organisées par M. Jules Cohen, qui auront lieu en janvier et février prochains, au théâtre de Monte Carlo.

A la liste, si brillante déjà, des artistes que nous entendrons, M. Jules Cohen espère joindre les noms de M^{mes} la comtesse de la Panouze (Heilbronn, de l'Opéra), et Adler-Devriès, que nous connaissons déjà, et qui se feraient entendre dans un grand concert.

Une remarque à propos de ces représentations : Faure chantera, pour la première fois, le rôle d'Asthor dans *Lucia* ; Morel, celui de *Rigoletto*. Ce sera également la première fois qu'on entendra Faure et Morel dans le même opéra (*Fausto*). Enfin, M^{mes} Albani, Vanzandt et Scalchi, et MM. Gayarré et Nouvelli paraîtront, pour la première fois, sur la scène de notre théâtre.

Le nouveau sous-chef de l'orchestre du Casino vient d'être nommé. Le successeur de M. Delpech est M. Jean Yerna, premier violon, ex-lauréat et professeur du Conservatoire de Liège, ancien chef d'orchestre d'opéra des principaux théâtres de France et de Belgique.

M. Alphonse Lekisch, propriétaire à Alger, a envoyé à l'Hôtel-Dieu de Monaco 50 bouteilles de vin de sa récolte pour les pauvres malades.

L'abondance des matières nous empêche de publier l'horaire du chemin de fer qui va être modifié jeudi prochain 1^{er} décembre.

Nous avertissons néanmoins nos lecteurs que trois trains partiront, à dater de jeudi : de Nice, à midi 54, 5 h. 23 et 7 h. 30 du soir pour Monaco et Monte Carlo, où ils arriveront, le 1^{er}, à 1 h. 36 — 1 h. 43 soir ; le 2^e, à 6 h. 14 — 6 h. 24 soir ; le 3^e, à 8 h. 12 — 8 h. 19 soir.

Trois trains nouveaux partiront également de Monte Carlo pour Nice. Voici les heures de départ de ces trains :

Monte Carlo : 4 h. 07 ; 5 h. 12 ; 10 h. 37 soir.
Monaco : 4 h. 14 ; 5 h. 22 ; 10 h. 43 soir.
Arrivée à Nice : 5 h. 05 ; 6 h. ; 11 h. 26 soir.

Mercredi, deux navires à vapeur sont entrés dans notre port. Le premier, appartenant à la frégate de guerre *Ellekens*, mouillée à Villefranche, amenait l'état-major de cette frégate en promenade à Monaco ; le second, yacht de plaisance anglais, *Black-Swan*, jaugeant 32 tonneaux, avec dix hommes d'équipage et six passagers, venait aussi de Villefranche. Ce beau bâtiment, appartenant au port de Southampton, est commandé par le capitaine Nevile, qui en est le propriétaire.

Tous deux sont repartis dans la soirée.

Deux jours auparavant, le yacht anglais *Chazalie*, appartenant à M^{me} Leigh, du port de 222 tonneaux avec trente-deux hommes d'équipage, venant de Cannes et allant à Menton, avait mouillé dans le port de Monaco.

GARE DE MONACO

Tarif des courses effectuées dans Monaco par les sous-facteurs, pour le transport des bagages, de la gare à domicile, à partir du 1^{er} décembre 1881 :

1^{re} zone. — La Condamine, le port, route de Monte Carlo jusqu'à Sainte-Dévote ; villas situées au bas du plateau des Moneghetti jusqu'à 1 kilomètre de la gare.

2^e zone. — Monaco ; villas situées entre la limite de la commune de la Turbie et le ravin de Sainte-Dévote, à l'exception de celles situées à plus de 2 kilomètres de la gare.

3^e zone. — Monte Carlo, jusqu'au vallon de la Rousse.

PRIX DES COURSES

1^{re} zone. — Avec crochet : par colis isolé, jusqu'à 10 kilogr., 0 fr. 25 cent. ; de 10 à 50 kilogr., 0 fr. 50 cent. ; pour plusieurs colis n'excédant pas 10 kilogr., 0 fr. 50 cent. — Avec charrette : de 50 à 100 kilogr., 1 fr. ; par fraction de 50 kilogr., en plus, 0 fr. 25 cent.

2^e zone. — Avec crochet : par colis isolé, jusqu'à 10 kilogr., 0 fr. 50 cent. ; de 10 à 50 kilogr., 1 fr. 75 cent. ; pour plusieurs colis n'excédant pas 10 kilogr., 0 fr. 75 cent. — Avec charrette : de 50 à 100 kilogr., 1 fr. 50 cent. ; par fraction de 50 kilogr., en plus, 0 fr. 50 cent.

3^e zone. — Avec crochet : par colis isolé, jusqu'à 10 kilogr., 1 fr. ; de 10 à 50 kilogr., 1 fr. 25 cent. ; pour plusieurs colis n'excédant pas 10 kilogr., 1 fr. 25 cent. — Avec charrette : de 50 à 100 kilogr., 2 fr. ; par fraction de 50 kilogr., en plus, 0 fr. 75 cent.

L'Industriel des Alpes Maritimes publie de judicieuses observations au sujet des bâtisses que la spéculation élève avec plus de hâte que de goût et de solidité.

Nous ne pouvons que nous associer à ses remarques, et nous croyons qu'on ne lira pas sans profit les lignes suivantes :

Nice (et toute sa région) a tout au monde pour garder sa situation exceptionnelle de premier ordre ; cependant il paraît rester encore un point noir, un danger, un péril : c'est la destruction progressive des splendeurs et du pittoresque qui attirent les étrangers.

En effet, ne voit-on pas, le plus souvent, ici des constructeurs du pays, choisir le plus bel endroit, le plus beau site, un de ces ravissants fouillis de palmiers, de caroubiers, d'orangers et d'aloès, et tout saccager sans souci de la physiologie du pays et du style qui lui convient, pour construire une immense caserne sans caractère, bien blanche, bien plate, et qui détruit tout l'effet du paysage.

Il serait peut-être temps encore d'arrêter cette invasion de l'architecture industrielle, qui consiste à faire des maisons à la douzaine ; il suffirait pour cela qu'une des sociétés immobilières existantes, ou qu'une Société de Construction, à créer, se mettent à propager, dans la région, l'architecture si pittoresque et si confortable que nos voisins les Anglais appliquent à l'édification de leurs gracieux *cottages*, de leurs charmantes *villas* et de leurs somptueuses *résidences* !

Pourquoi ne pas appliquer l'architecture polychrome, dans un pays où la lumière est si vive et si belle, à la construction des villas et des hôtels particuliers ?

Pourquoi, au sempiternel stuc blanc, si fatigant au regard, quand le soleil des « Pays enchantés » l'éclaire, ne pas substituer les briques de couleurs variées ; les briques sculpturales si employées en Angleterre sous le nom de *Monumental-bricks* ; les pièces de terre cuite que Doulton et même Montchanin fabriquent si bien, les faïences décoratives, les grès céramiques, voire même les mortiers colorés ?

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — M. Schlemmer, inspecteur général des ponts et chaussées, est chargé de l'inspection du contrôle de l'exploitation du réseau P.-L.-M.

— On s'entretient beaucoup de la fugue d'un employé des postes de cette ville qui a quitté la recette principale, où il comptait en qualité de surnuméraire, en emportant 17 lettres chargées contenant pour une trentaine de mille francs de valeurs. L'administration intéressée a reçu une dépêche lui annonçant que le sieur N... venait d'être arrêté en Italie, où il s'était rendu après un séjour à Genève. Cet agent infidèle a été trouvé porteur d'une somme de 5,000 fr. ; il aurait dépensé 20,000 fr à Genève et envoyé 1,000 à la dame de comptoir incarcérée à Marseille peu après son départ.

Toutes les démarches ont été faites pour que N... soit promptement ramené à Marseille.

— A l'occasion des fêtes du 8 décembre, la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée organise un train qui partira de Paris le jeudi 1^{er} décembre, pour arriver à Rome le lundi 5 et y séjourner jusqu'au mercredi 14.

Le prix des places, de Paris (aller et retour), est de 100 francs seulement en seconde classe.

Pour les renseignements, s'adresser à M. le secrétaire des pèlerinages, à Paris, rue François 1^{er}, 8.

Aubagne. — Nous puisons dans le *Petit Marseillais* les détails suivants sur une double tentative de déraillement qui vient d'avoir lieu sur la ligne P.-L.-M. entre Aubagne et Cassis :

« Mercredi soir, vers sept heures, le train rapide de Nice arrivait à toute vapeur près du tunnel du Mussuguet, placé entre Cassis et Aubagne, lorsqu'il rencontra un obstacle que ses chasse-pierres parvinrent à écarter de la voie. Il put continuer sa marche rapide, mais les voyageurs éprouvèrent une forte secousse, et ; parvenu à Aubagne, le mécanicien stoppa. La machine examinée avec soin fut trouvée détériorée en maints endroits, et dès que le convoi fût entré en gare de Marseille, des ordres furent donnés pour se livrer à des investigations sur les lieux.

« A 7 heures 25 minutes, un train de marchandises se dirigeant sur Toulon, arrivé à l'endroit indiqué plus haut, éprouva à son tour un choc assez fort, mais put continuer sa route sans encombre.

« Une exploration du terrain permit de constater qu'un gros saule avait été déposé sur les rails qu'emprunte le train express, et que la voie sur laquelle s'était engagé le convoi de marchandises avait été obstruée par six grosses pierres pesant 15 kilogrammes et des branches de figuier.

« Les magistrats ont aussitôt procédé à une enquête minutieuse pour découvrir les auteurs de ces actes répréhensibles au premier chef.

« Jusqu'à cette heure, aucune arrestation n'a été opérée, mais il y a tout lieu d'espérer que les coupables ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice. »

Antibes. — M. Naudin, directeur du laboratoire de la villa Thuret, a fait de curieuses observations sur la germination du *Welwitschia mirabilis* D. Hook, et en a donné communication à la Société centrale d'horticulture.

Ce végétal a une conformation étrange : les deux seules feuilles que cette gnitacée conserve durant toute sa vie et qui partent de son énorme et très courte tige tronquée, atteignent 2 mètres de longueur. On a cru d'abord que c'étaient les deux cotylédons embryonnaires développés par la germination, et M. Naudin paraît partager ce sentiment. Mais d'autres observateurs, en Portugal et en Angleterre, y voient deux feuilles nées, après la germination et dont la direction est précisément transversale de celle des deux feuilles séminales, dont les proportions demeurent faibles.

La Société centrale ne s'est pas crue encore suffisamment édifiée sur la question qu'elle recommande à l'étude des botanistes.

Villefranche. — Le *Lancaster*, navire ayant à son bord l'amiral américain, a fait son entrée en rade samedi, à 10 heures. Il a salué la ville, et la citadelle lui a rendu son salut.

Ventimiglia. — Par suite des pluies torrentielles, la Roya a débordé, portant sur son parcours la ruine et l'inondation. La gare de Ventimiglia était hier soir inabordable ; le pont de la Nervia est détruit, et des éboulements sont à craindre dans le tunnel qui passe sous la ville. Aussi, jusqu'à nouvel ordre, les trains de France s'arrêtent, depuis hier, à Menton ; ceux d'Italie, à Ospedaletti.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les extrêmes se touchent dans la température comme dans l'existence. Après le rayonnant été de la Saint-Martin de ces derniers jours, voici Paris à la pluie et pataugant dans la boue. Il faut allumer les lampes en plein midi, et cet air rogne et malsade de la capitale va pousser, vers vos parages ensoleillés, bien de nos mondains qui aiment à voir le ciel en bleu et la vie en rose. Il est à remarquer, d'ailleurs, que notre génération vit de plus en plus à l'état d'éphémère. On mène à présent une existence demi-nomade : on va et vient, on se déplace sans cesse, tantôt dans une station d'hiver, tantôt dans une terre, tantôt à Paris. On ne se fixe à poste durable nulle part. Nous sommes dans l'ère de l'agitation.

On aspire au soir pour pouvoir se délasser au théâtre de l'emprisonnement chez soi, où l'on est con-

damné pendant le jour. N'était cependant notre passion pour la rampe, le détestable aménagement des salles de spectacle devrait bien nous faire fuir cette distraction. Mais il nous faut des spectacles, n'importe à quel prix et dans quelles conditions, et en ce moment où les salons font relâche, la foule se précipite à toutes les nouveautés qu'exhibent les affiches et que lui vantent à outrance certains journaux qui ne feraient pas mieux s'ils étaient payés pour cela.

L'Opéra commence à retrouver ses salles élégantes et bien pourvues de visages connus. Les princes d'Orléans, le grand-duc Constantin, s'y montrent assidûment. A la sortie, pendant la station dans cette horrible « salle des tombeaux, » dans l'attente des voitures, on peut constater une importante et heureuse modification dans la toilette féminine. Plusieurs hautes individualités de l'élégance, M^{me} Türr, la comtesse de Kepler, la princesse Alexandra Troubetzkoi, la vicomtesse Raoul de Kersaint, la comtesse Orasjeska, que sais-je encore ? présentant des corsages courts, des jupes à plus harmonieux et lâches au lieu d'être serrées en fourreau contre le corps, au point de ne pas permettre de marcher à celles qui les portent. Très courte par devant, la jupe à la mode s'évase un peu sur les hanches et va se terminer en longue traîne par derrière, à la cardinale.

A la reprise d'Aïda, l'autre soir, on s'entretenait beaucoup des fiançailles de M^{lle} Charlotte de la Trémoille avec le comte de Talhouët. Fille du duc de la Trémoille et de la duchesse, née Duchatel, la fiancée a dix-neuf ans. M. de Talhouët est le fils du marquis, ancien ministre de Napoléon III, et le petit-fils du célèbre comte Roy, le ministre des finances de la Restauration. C'est un contrat doré sur toutes les lignes que vont dresser là les notaires.

Le mariage du prince Léopold d'Angleterre avec la princesse Hélène de Waldeck-Pyrmont, sœur de la reine des Pays-Bas, défrayait aussi vivement les conversations. Comme son frère le prince de Galles, le prince Léopold est très connu et très sympathique parmi la haute société française. Il a eu une jeunesse malade qui, l'obligeant à la retraite, l'a conduit aux études sérieuses, et notamment à l'astronomie. Vous savez que le prince a été récemment créé duc d'Albany par son auguste mère, et l'annonce de son mariage cause une joie universelle de l'autre côté du détroit.

Le dévouement des Anglais pour la famille royale provient de ce sentiment que la souveraineté est une institution, et que toutes les institutions sont dignes de l'attachement de la nation. De toutes les contrées, l'Angleterre est peut-être le seul pays qui n'ait pas ressenti de révolutions pendant ce siècle, et cette paix profonde, si fort en contraste avec l'agitation universelle, est due justement à la constitution et aux mœurs politiques de la race anglo-saxonne. A mesure que l'esprit de la nation s'est formé et que les diverses classes de la société se sont développées, à mesure que les lumières se sont étendues, la constitution, qui n'avait été d'abord qu'une sorte de camp retranché pour la féodalité terrienne contre les rois, s'est élargie. La féodalité s'est peu à peu transformée en aristocratie, et l'aristocratie s'est ouverte à toutes les classes, se rajeunissant toujours sous l'infusion d'un sang nouveau. Voilà ce qui fait la force de la noblesse anglaise et ce qui est en même temps son honneur. La masse de la nation comprend cela et fait corps avec elle au lieu d'en être l'antagoniste.

La mort vient d'emporter, à près de quatre-vingts ans, une femme du monde qui, jusqu'à sa dernière heure, avait conservé toute la lucidité de son esprit, tout le goût de sa jeunesse pour la vie de salon et les plaisirs qu'elle comporte, M^{me} de Nerville, sœur de feu M. Laffitte et tante de M^{me} de Gallifet.

Elle présidait, aidée de sa fille, M^{me} Aubernon, un des rares salons littéraires de Paris, dans son hôtel de l'avenue de Messine. Une galerie-théâtre existait dans l'hôtel, et là se donnaient des représentations fort curieuses et fort littéraires. L'Académie avait droit de cité chez M^{me} de Nerville, et M. Thiers, les années qui précédèrent sa mort, s'y montra plusieurs fois. C'était M. Alexandre Dumas qui conduisait les répétitions, et M. Caro qui servait de souffleur.

Ce salon de M^{me} de Nerville ne se ferme que momentanément par sa mort. M^{me} Aubernon, qui possède tous les goûts éclairés de sa mère, au moment opportun, en continuera les traditions d'hospitalité, et on est trop philosophe, à l'avenue de Messine, pour y faire durer les deuils à toute perpétuité !

BACHAUMONT.

BIBLIOGRAPHIE

Monaco. — *The beauty spot of the Riviera.*
Par M. le docteur T. H. PICKERING (1).

M. le docteur Pickering, très connu à Monaco, où il a une nombreuse clientèle parmi la colonie étrangère, vient de publier, sur notre contrée connue sous

le nom de « Rivière de Gènes » — de l'italien *Riviera* : rivière, fleuve, rivage, région, terre — et sur la Principauté, un livre remarquable autant par la science médicale avec laquelle il traite les diverses questions ayant rapport au climat et aux maladies qu'il permet de soigner avec efficacité, que par l'originalité des aperçus que notre pays lui suggère à tous les points de vue.

Après avoir décrit Monaco, la vieille et curieuse ville, son palais, ses monuments, ses jardins, l'auteur le compare à Monte Carlo, la ville nouvelle, avec ses splendeurs, son théâtre merveilleux, ses riches villas. Il fait une intéressante étude du gouvernement et des institutions de la Principauté; la flore et la faune du pays, les industries telles que la céramique, la distillerie, la parfumerie, les expositions auxquelles Monaco a pris part avec succès, les différents services publics, font l'objet de chapitres bien pensés et parfaitement écrits.

Nous nous abstenons de trop nombreuses citations, qui perdraient toujours à la traduction; néanmoins, nous ne pouvons résister au désir de relever quelques judicieuses réflexions de M. Pickering sur les avantages que présente Monaco aux malades, comparativement aux autres stations hivernales; elles sont d'autant plus curieuses que M. Pickering combat avec beaucoup de talent, selon nous, une idée émise récemment par M. Charles Lenthéric.

Il existe sur notre terre française, dit M. Lenthéric, dans son livre *La Provence maritime ancienne et moderne*, une région privilégiée dont la spéculation privée a fait jusqu'à présent un domaine pour ainsi dire réservé à un très petit nombre d'heureux de ce monde et presque exclusivement aux riches étrangers. Il est désirable, il est même juste que cette terre et ce soleil soient un jour accessibles sinon à tous, du moins à un plus grand nombre de nos nationaux. *La création de vastes établissements publics, d'hospices, de maisons d'école et de colonies sanitaires, permettra peut-être d'atteindre ce but.*

Au contraire de M. Lenthéric, M. Pickering trouve que rien n'est plus funeste pour celui qui souffre que ces agglomérations de malades présentées par certaines villes du littoral. La vue des nombreuses souffrances dont ils sont témoins, les plaintes qu'ils entendent continuellement, aggravent forcément l'état des malades, tandis qu'à Monaco, perdus dans la masse où ils ne sont qu'une toute petite minorité, où les distractions sont semées sous leurs pas, ils ne pensent pas aux dangers qui menacent leur existence.

« Should the number of invalids who frequent the Principality be immeasurably increased, the will always constitute a minority as compared to the healthy and joyful pleasureseekers who through to this centre of amusement. The lugubrious conversations prevalent at the neighbouring health resorts would not be possible at a Monte Carlo hotel. In spite of himself, the patient is compelled by his companions to forget, at least temporarily, that his constitution is in danger. »

L'auteur a gracieusement dédié son livre à S. Exc. M. le Baron de Boyer de Sainte-Suzanne, Gouverneur Général, comme témoignage de gratitude pour l'habile administration qui, sous la haute impulsion du Prince, assure aux visiteurs et habitants dans la Principauté la plus entière liberté, l'ordre et le confort. « In token of admiration and gratitude for the able administration which has secured to the most liberty, order and comfort, to all visitors and residents in the Principality. »

Remercions enfin M. Pickering des lignes flatteuses qu'il consacre à l'imprimerie de Monaco.

Le livre est orné de belles illustrations et se termine par une carte de la Principauté. Son succès est dès à présent assuré, et nous ne doutons pas qu'il n'obtienne en Angleterre, comme chez nous, l'accueil le plus flatteur.

M. Jules Bessi vient de faire paraître à Nice un nouveau guide des étrangers, dans lequel il fait connaître au visiteur un à un les quartiers, les rues, les boulevards, les monuments, les environs du chef-lieu des Alpes-Maritimes. Comme l'indique le titre de l'ouvrage, chaque chapitre trace l'itinéraire et la description de la promenade qu'il décrit. Le livre se termine par deux excursions (49^e et 50^e) à Monaco et à Monte Carlo.

Nous ne chicanerons pas l'auteur sur les inexactitudes historiques qui se sont glissées dans la notice qu'il consacre à la Principauté; elle est d'ailleurs trop écourtée pour contenir les renseignements qui, à ce point de vue, pourraient intéresser le lecteur, mais nous ne saurions omettre de mentionner l'erreur dans laquelle il peut induire les étrangers en indiquant la route de la Corniche comme seul itinéraire pour se rendre en voiture de Nice à Monaco; tandis que la route internationale par le littoral était ouverte avant l'apparition de son guide.

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

Les obsèques de M. le Chevalier Léonce de Coyer de Castellet, commandeur de l'Ordre de St-Charles, grand-officier du Nichan-Iftikhar de Tunis, vice-président du Conseil d'Etat, Avocat Général honoraire, etc., etc., auront lieu demain mercredi 30 novembre, à 9 heures et demie du matin, à la Cathédrale provisoire.

Les personnes amies qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister à la cérémonie funèbre.

Monsieur et Madame Adolphe Garnier, leurs enfants et parents remercient leurs amis et connaissances qui ont bien voulu s'associer à leur douleur en assistant aux convoi et service funèbre de Monsieur LOUIS GARNIER.

Étude de M^e AYMARD DONNÈVE, Avocat près le Tribunal Supérieur de Monaco, sise rue des Briques, n^o 21

ADJUDICATION
Le 30 Décembre 1881, à 10 h. du matin

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé le trente décembre prochain, jour de vendredi, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, à Monaco, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Un chalet dénommé *Parc aux Huîtres*, situé à Monaco, au quartier du Canton, sur le rivage de la mer, et composé :

Premièrement. — D'un corps principal de construction, élevé d'un seul étage sur sous-sol et divisé en une

(1) Prix : un franc. — Chez tous les libraires.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL					
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir								
20	772.6	771.9	771.7	771.9	772. »	13.6	15. »	13.3	13. »	12.6	74	S O faible, O	beau					
21	771. »	770.4	69.2	69.5	69.7	12. »	14.7	14. »	13.5	12. »	70	SS O, S O mod.	id.					
22	770. »	69.8	69.8	70.1	69.5	12.4	14.9	13.7	12.3	13.2	73	E faible, S O	voilé					
23	770.2	69.6	69.3	69.5	69.7	12.5	16.1	14.6	13.7	13.2	74	calme, S O	id.					
24	771.9	72. »	71.8	72.3	72.8	13.2	15.6	15.3	14.8	14.6	76	E faib., E mod.	id.					
25	772.2	71.1	70.3	70. »	69.7	13.3	14.6	13.9	13. »	12.8	79	E	couvert, pluie					
26	67.8	66.5	66.1	66.5	66.7	13.9	15.2	14.9	14.7	13.9	88	S O mod., S E	pluie, couvert.					
DATES											20	21	22	23	24	25	26	
Températures extrêmes											Maxima	15.8	15.5	16.4	17.1	16.7	15.1	15.8
											Minima	8.8	7.6	8.1	10.2	10.2	10.7	11.5

Pluie tombée: 15^{mm} 4

(1) Prix : 3 francs. — Joli volume orné d'illustrations. — London. The Fleet Printing Works, 14, Whitefriars street e. c. Monaco. A. SINET, kiosque de Monte Carlo.

grande salle et en deux petits salons latéraux, et desservi par deux portes, l'une du côté du nord, et l'autre donnant sur la plate-forme ci-après désignée.

Le sous-sol est affecté aux caves, chambres à coucher, cuisine et office.

Deuxièmement. — Et de deux petits pavillons formés chacun d'une seule pièce à usage de salon, recouverts d'une coupole en zinc et placés au devant et à une petite distance de la construction principale.

Une plate-forme ayant vue sur la mer, et entourée d'un parapet, s'étend au-devant du chalet et des pavillons et repose sur un parc servant à la conservation de poissons et coquillages marins, et alimenté par un canal qui communique avec la mer.

Les galets du côté du nord ont été convertis en un petit parterre qui se prolonge sur les côtés.

Le tout confronte au midi, à l'est et à l'ouest au rivage de la mer, et au nord à messieurs Bain et Charançon, propriétaires.

Monsieur Maurice Deloye est propriétaire de l'immeuble susdésigné, pour l'avoir fait construire lui-même sur un terrain appartenant à l'Administration des Domaines de la Principauté, par suite de l'autorisation qui lui a été donnée verbalement par cette dernière.

Cette concession temporaire lui a été faite à la charge de payer à ladite Administration une redevance annuelle de cinquante francs, payable par semestre et fixée amiablement entre la cédant et le concessionnaire.

Ce chalet a été saisi à la requête de monsieur Henri de Vallandé, négociant et propriétaire, demeurant à Talence (Gironde), ayant élu domicile à Monaco, chez M^e Donnève, son avocat, demeurant à Monaco, rue des Briques, 21, à l'encontre de monsieur Maurice Deloye, restaurateur, demeurant et domicilié à Monaco, suivant procès-verbal de Raimon, huissier à Monaco, en date du seize septembre dernier, visé le même jour par monsieur le Maire de Monaco, enregistré le dix-sept et transcrit, après dénonciation, au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-trois du même mois de septembre, volume un, numéro dix.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par le créancier poursuivant, de mille francs.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article quarante de l'Ordonnance Souveraine du trois mars mil huit cent soixante-cinq, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, avocat du poursuivant, à Monaco, le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-un.

A. DONNÈVE.

Etude de M^e EMILE de LOTH
Avocat près le Tribunal Supérieur de Monaco
sise rue des Briques, n° 31

ADJUDICATION

Le 20 Décembre 1881 à 10 heures du matin

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé, le vingt décembre prochain, jour de mardi, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Une grande maison d'habitation, composée d'un bâtiment principal et de trois annexes, située à Monaco, au quartier de la Condamine, rue Grimaldi, sur laquelle elle a une façade de onze mètres, y compris la façade du pavillon ci-après désigné.

La maison principale est placée à cinq mètres de la rue Grimaldi, sur l'alignement de laquelle se trouve une grille en fer reposant sur un parapet et garnie d'un portail donnant accès au bâtiment.

Elle est élevée de trois étages sur caves et rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée est divisé en magasins dont un s'avance en avant-corps jusqu'à l'alignement de la rue Grimaldi et forme un pavillon ayant le dessus en plate-forme et présentant une façade de trois mètres sur ladite rue Grimaldi; et les étages, pouvant être distribués en plusieurs appartements, sont percés chacun de trois fenêtres, dont une, à chacun des deux étages supérieurs, est ornée d'un balcon.

Ladite maison est desservie par une cour s'étendant sur le derrière, dans laquelle se trouve un puits pouvant contenir de l'eau pour les besoins des locataires, et à

laquelle on a accès par un passage qui sépare la maison principale de la première annexe.

La première annexe est située à droite du bâtiment principal et s'étend tout le long de la cour; elle est composée d'un rez-de-chaussée servant d'un magasin d'entrepôt et d'un étage surmonté, en partie, d'un autre petit étage. Un balcon servant de couloir longe toute la façade donnant sur la cour et communique avec le palier de repos de la maison principale.

La seconde annexe, située au fond de la cour, et contiguë à l'annexe précédente, est composée d'un rez-de-chaussée et d'un seul étage percé de trois croisées. Elle repose sur un sous-sol en contre-bas de ladite cour, servant d'écurie et appartenant à monsieur Louis Valentin, qui y a accès par la rue Albert.

Enfin, la troisième annexe, contiguë à la précédente et longeant en partie ladite cour du côté nord, est composée d'un rez-de-chaussée comprenant une écurie et un magasin au fond, et d'un petit étage à usage de logement de domestique, percé de deux fenêtres ouvrant sur ladite cour, et de deux jours de souffrance donnant sur une cour appartenant à monsieur Doda et à madame veuve Brigenti.

CONFRONTS

Au nord : Jean Annoni, Alexandre Doda et madame Brigenti;

A l'ouest : la rue Grimaldi;

Au midi : les frères Ginocchio et monsieur François Crovetto;

Et, à l'est : Louis Valentin et Antoine Raynaud.

Cet immeuble a été saisi à la requête du sieur Arnaud Etienne, fabricant de poteries, demeurant à Saint-Henri (Bouches-du-Rhône), ayant élu domicile à Monaco chez M^e de Loth, son avocat, demeurant à Monaco, rue des Briques, 31, sur la demoiselle Dévotine Porro, propriétaire et commerçante, ex-associée de feu Jean-Baptiste Lorenzi, entrepreneur en maçonnerie, demeurant et domicilié à Monaco, par procès-verbal de Raimon, huissier à Monaco, en date du seize mai dernier, visé le même jour, enregistré le dix-sept et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt et un du même mois de mai, volume 1^{er}, n° 9.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix de soixante mille francs. Dans le cas où cette mise à prix ne serait pas couverte, les enchères seront reprises et ouvertes sur la mise à prix de quarante mille francs, conformément à une clause additionnelle insérée au cahier des charges.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance souveraine du trois mars mil huit cent soixante-cinq, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, avocat du poursuivant, à Monaco, le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-un.

E. de LOTH.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 20 au 27 Novembre 1881.

CANNES.	b. <i>Toujours-le-même</i> , fr., c. Martin,	sable.
ID.	b. <i>Quatre-Frères</i> , id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. <i>Intrépide</i> , id., c. Gai,	id.
ID.	b. <i>Virginie</i> , id., c. Isoard,	id.
ID.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , id., c. Davin,	id.
ID.	b. <i>Charles</i> , id., c. Allegre,	id.
ID.	yacht à vap. <i>Chazalie</i> , angl., c. Kent,	sur lest.
MARSEILLE.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Moutte,	briques.
CANNES.	b. <i>Six-Sœurs</i> , id., c. Sève,	sable.
ID.	b. <i>Fortune</i> , id., c. Moutte,	id.
ID.	b. <i>St-Pierre</i> , id., c. Cantoné,	id.
ID.	b. <i>Six-Sœurs</i> , id., c. Sève,	id.
VILLEFRANCHE.	yacht à vap. <i>Black-Swan</i> , angl., c. Neville,	sur lest.
ST-RAPHAEL.	b. <i>Thérésine</i> , id., c. Bluat,	sable.
ST-TROPEZ.	cutter <i>Vierge-des-Anges</i> , id., c. Cosso,	vin.
ST-RAPHAEL.	b. <i>Ange-Gardien</i> , id., c. Musso,	sable.
NICE.	b. <i>Tre Fratelli</i> , ital., c. Ginocchio,	oignons.

Départs du 20 au 27 Novembre 1881.

CAIFFA.	brick, <i>Vittoria Madre</i> , ital., c. Albino Luigi,	sur lest.
CANNES.	b. <i>Toujours-le-même</i> , fr., c. Martin,	id.
ID.	b. <i>Quatre-Frères</i> , id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. <i>Intrépide</i> , id., c. Gai,	id.
ID.	b. <i>Virginie</i> , id., c. Isoard,	id.
ID.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , id., c. Davin,	id.
ID.	b. <i>Charles</i> , id., c. Allegre,	id.
ID.	yacht à vap. <i>Chazalie</i> , angl., c. Kent,	id.
ST-RAPHAEL.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Moutte,	id.
CANNES.	b. <i>Six-Sœurs</i> , id., c. Sève,	id.
ID.	b. <i>Fortune</i> , id., c. Moutte,	id.
ID.	b. <i>St-Pierre</i> , id., c. Cantoné,	id.
ID.	b. <i>Six-Sœurs</i> , id., c. Sève,	id.
NICE.	yacht à vap. <i>Black-Swan</i> , angl., c. Neville,	id.
ST-RAPHAEL.	b. <i>Thérésine</i> , fr., c. Bluat,	id.
MENTON.	cutter, <i>Vierge-des-Anges</i> , id., c. Cosso,	id.
ST-RAPHAEL.	b. <i>Ange-Gardien</i> , id., c. Musso,	id.

Le Moniteur de la Mode, dont le légitime succès est consacré par trente-huit années d'existence, est considéré à bon droit comme le journal le mieux fait, le plus pratique, le plus intéressant et le moins coûteux parmi les publications qui traitent de la mode. On jugera de l'intérêt qu'il présente par le sommaire du quatrième numéro de novembre :

TEXTE. — Modes, description des toilettes, par M^{me} Gabrielle d'Eze. — Correspondance. — Chronique mondaine, par M^{me} Gabrielle d'Eze. — Echos de partout, par L. S. — Paroles d'or. — *Un libéré*, nouvelle, par Camille Debans. — *Le bal du Gouverneur*, par Henri Gréville. — Théâtres, par Robert Hyenne. — Une nuit en Hollande, par Alfred Séguin. — Revue des magasins.

ANNEXES. — Gravure coloriée n° 1854, dessin de Jules David : toilettes d'enfants.

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE. — Une redingote élégante, dessin de Prével, faite avec le tissu brodé de têtes de nègre qui fait nouveauté en ce moment; chapeau d'homme. — Cinq chapeaux très coquets; deux chemises d'enfant; trois types de souliers; trois manchons d'étoffe, coquettement garnis; une élégante robe de chambre; un fichu de dentelle; une jolie robe pour fillette (devant et dos); deux toilettes de promenade, dessinées par Prével et deux toilettes de ville. *Le Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis, chez AD. GOUBAUD et FILS, éditeurs, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

PHOTOGRAPHIE AMÉRICAINE
Rue des Princes — CONDAMINE

Photographies instantanées : 1 franc 25 la douzaine.
Portraits timbres-poste : 12 francs le cent.
Portraits *Victoria* : 2 francs les quatre.

Tous les jours, de 8 h. du matin à 4 h. du soir.

MONACO

A VENDRE
pour cause de maladie
le fonds de commerce de l'HOTEL DES COLONIES
à Monte Carlo

S'adresser à M^e LEYDET, notaire à Monaco

A LOUER UN APPARTEMENT NON MEUBLÉ
composé de huit pièces et une cour, situé sur la place des Moulins. — S'adresser au Bureau de Tabac.

MAISON A LOUER
EN TOTALITÉ

Avenue Florestine, au coin de la rue Caroline
CONDAMINE — MONACO

F. PETER LE MONNIER
CHIRURGIEN-DENTISTE
rue Antoinette, maison Lang, à la Condamine

Visible tous les samedis.

Ouvert toute l'année
HOTEL DE RUSSIE--MONTE CARLO

MÊME MAISON

RESTAURANT DES FRÈRES PROVENÇAUX
Salons et Cabinets particuliers. Grande Salle pour Noces
Fournitures pour la ville

VINS FINS, LIQUEURS, BIÈRES, ETC. ETC.

PRIX MODÉRÉS OMNIBUS A LA GARE
G. VOIRON.

VILLA RAVEL
MAISON MEUBLÉE

APPARTEMENTS COMPLETS — CHAMBRES SÉPARÉES
Family house. English spoken
AUX BAS-MOULINS — MONTE CARLO

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1881